

Prot 50/18/169B Promoter for J&P

# Table des matières

A. Profil de l'Association	2
1. Vision	2
2. Histoire	
3. Objectifs	
B. Notre Action	4
1. GUERRE ET PAIX	4
A. Résolution des crises	4
B. Construction de la paix	7
C. Liberté de religion et dialogue inter-religieux	
2. ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME	
i. Évictions Forcées – République Dominicaine	8
ii. Traite des personnes aux Philippines	9
iii. Alliance pour un Traité	9
iv. Changements Climatiques / Environnement	10
3. PAYS ET QUESTIONS QUI REQUIÈRENT UNE ATTENTION SPÉCIALE	10
i. Brésil	
ii. Myanmar	11
iii. Cryptage	11
4. AUTRES ENGAGEMENTS	12
i. Co-signature de déclarations orales au Conseil des Droits de l'Homme	12
ii. Groupes de Travail	12
iii. Réunions bilatérales avec les délégations d'État	13
5. RENFORCEMENT DE L'ASSOCIATION	13

# A. Profil de l'Association

Dominicains pour Justice et Paix (Ordre des prêcheurs) (ci-dessous mentionnée comme Association ou Délégation) est une association internationale sans but lucratif en vertu de la loi suisse (conformément aux articles 60 et al. du Code Civil Suisse). L'Association, créée en 1998 par la Commission Dominicaine Internationale et approuvée par le Conseil Général de l'Ordre dominicain comme une présence permanente de l'Ordre auprès de l'Organisation des Nations Unies, a son siège à Genève. Elle a obtenu le statut consultatif auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC) en 2002. Dès lors, Dominicains pour Justice et Paix (Ordre des prêcheurs) a été active, en tant qu'association non gouvernementale, auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève pendant les sessions annuelles de la Commission des Droits de l'Homme, les sessions ordinaires du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) et le Forum sur les entreprises et les droits de l'homme. Avec l'actuel délégué permanent de l'Ordre auprès des N.U., le Fr. Mike Deeb, la délégation de Genève a été renforcée en février 2016 avec le recrutement d'une responsable pour le plaidoyer, Mme Laurence Blattmer. L'Association a renforcé ses activités aux N.U., y compris dans les processus de révision de l'Examen Périodique Universel (EPU)<sup>1</sup> et des Organes des Traités<sup>2</sup>.

### 1. Vision

L'Association représente l'Ordre dominicain, un Ordre religieux catholique, auprès des Nations Unies. Il est dédié à la promotion de la Bonne Nouvelle de la justice et de la paix dans le monde, proclamée par Jésus Christ et concrétisée dans l'enseignement social de l'Église catholique, en tant que partie intégrante de la mission de l'Ordre qui est de prêcher la vérité. L'Ordre est composée d'hommes et de femmes de plus de 120 pays qui apportent leur approche spécifique dans de nombreux domaines d'activité, y compris l'éducation, la santé, la défense des victimes de violations des droits de l'homme et le soutien des personnes dans des conditions de vie précaires. L'Association est animée par le désir d'assurer un plaidoyer efficace aux N.U., à travers ses divers mécanismes, au bénéfice des populations dans le besoin au niveau local.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>L'Examen Périodique Universel est un mécanisme des N.U, lancé il y a 8 ans par le Conseil des Droits de l'Homme, qui évalue la pratique des droits de l'homme de chaque État Membre des N.U tous les quatre ans et demi. Ce processus de révision est une occasion unique pour les membres de la société civile de partager leurs points de vue et soulever des préoccupations par le biais de rapports parallèles sur la situation des droits de l'homme dans le pays en cours de révision.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les Organes des Traités des N.U sont constitués des experts indépendants des droits de l'homme qui sont chargés de suivre la mise en œuvre de traités relatifs aux droits de l'homme par chacun des États membres des N.U. Chaque traité a son propre comité d'experts, qui examine les Etats membres sur une base régulière. Les membres de la société civile ont la possibilité de participer à ce processus de révision et d'envoyer des rapports d'information avec leurs propres réflexions et préoccupations sur la situation des droits de l'homme dans le pays examiné.

### 2. Histoire

Depuis la fondation de l'Ordre en 1216, la promotion de la justice, de la paix et des droits de l'homme a toujours occupé une place importante dans ses activités. En particulier au 16ème siècle, le Frère Bartolomé de las Casas et le frère Antonio de Montesinos ont défendu les droits des populations autochtones en Amérique Latine. A partir de cette tradition, le Frère Francisco de Vitoria et l'École de Salamanque en Espagne ont établi les fondements théoriques de la Loi des Nations - le fondement du droit international moderne qui vise à sauvegarder les droits de l'homme. De Vitoria est reconnu à l'ONU pour avoir laissé cet important héritage. La présence de *Dominicains pour Justice et Paix* aux Nations Unies est donc dans la continuité de la tradition de l'Ordre.



Statue de Francisco de Vitoria aux NU à New York

# 3. Objectifs

Le mandat de la délégation est de collaborer avec les Dominicains dans le monde entier afin de fournir une contribution, en tant qu'acteur de la société civile, au travail des mécanismes des droits de l'homme des N.U..

L'Association a deux objectifs. Le premier est d'évoquer des cas de violations des droits de l'homme ou des situations difficiles qui doivent être traitées au niveau international. La délégation vise à soutenir la participation des Dominicains sur le terrain. La deuxième est

d'encourager la contribution des Dominicains au travail des N.U.. La délégation espère faire accroître l'intérêt, l'engagement et la capacité des Dominicains dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

L'objectif principal est d'approfondir l'engagement de tous les Dominicains pour trouver des solutions pacifiques aux conflits, en s'attaquant aux causes profondes des différents défis contemporains, en favorisant la promotion et la protection des droits de l'homme et en rendant justice aux personnes dont les droits ont été violés.

# **B.** Notre Action

En 2016 l'Association a priorisé le renforcement de son programme de plaidoyer dans le cadre des mécanismes des N.U. et le renforcement de la gouvernance et de la structure de l'entité. Le plaidoyer a été élargi à d'autres mécanismes des N.U., comme l'Examen Périodique Universel, les Organes des Traités, et les Procédures Spéciales. Les priorités de 2016 ont été les suivantes: 1. Guerre et Paix (Burundi, République Démocratique du Congo, Iraq, Colombie et Liberté de Religion); 2. Entreprises et Droits de l'Homme (évictions forcées en République Dominicaine, traite de personnes aux Philippines, changements climatiques et le droit à un environnement sain); 3. Pays et questions qui requièrent une attention spéciale (Brésil, Myanmar, cryptage). Enfin, l'Association a aussi collaboré sur certains autres sujets avec des ONG concernées par les mêmes questions. Elle a co-signé plusieurs déclarations orales au CDH et participé à différents groupes de travail. La délégation a également organisé de façon sporadique des réunions bilatérales avec des délégations d'État pour souligner des préoccupations concernant certains cas en particulier.

### 1. GUERRE ET PAIX

Dans un contexte où nombreux sont les Dominicains qui vivent dans des situations extrêmement difficiles de guerre, de violence et de tensions, la question suivante se pose : "Comment pouvons-nous être solidaires?" Le plaidoyer de la délégation auprès des N.U en 2016 a tenté de mettre en lumière certaines situations difficiles dans des Etats et régions en conflit. L'action de la délégation a également visé à soutenir la consolidation de la paix dans les Etats et régions sortant de conflits. Les deux questions interdépendantes de la liberté de religion et du dialogue inter-religieux ont été l'objet d'une attention particulière.

### A. Résolution des crises

### i. Burundi

Depuis le début de la crise politique au Burundi en 2015, *Dominicains pour Justice et Paix* a tenté de mettre en lumière les principaux défis - politiques et en matière de droits de l'homme – dans l'enceinte internationale des N.U. Au cours de la 31ème session du CDH, l'Association

a organisé un événement parallèle (en collaboration avec *Franciscans International*, *Caritas Internationalis* et *l'Alliance évangélique mondiale*) intitulé "Dépasser l'impasse au Burundi : les causes profondes et les façons de progresser". Pour l'occasion, le Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme, M. Michel Forst, et deux Burundais sont intervenus : le frère dominicain Emmanuel Ntakarutimana, ancien Président de la Commission Nationale Indépendante des droits de l'homme et le Fr Jean-Louis Nahimana, Président de la Commission Vérité et Réconciliation au Burundi. La délégation a ensuite organisé des réunions avec ces deux frères et plusieurs missions de pays pour discuter de la situation critique dans le pays. En collaboration avec le Fr. Ntakarutimana et le Fr. Nahimana, la

délégation a rédigé une déclaration orale dénonçant les restrictions des libertés civiles et appelant le Gouvernement burundais à engager un dialogue constructif et réellement inclusif avec toutes les parties intéressées. La déclaration a été co-signée par Franciscans International. Au cours de la session du CDH de juin, la délégation a réitéré sa préoccupation dans déclaration orale, co-signée par Franciscans International et Internationalis. Dans cette déclaration, la délégation a demandé à la communauté



internationale de faire pression sur le Gouvernement du Burundi pour prendre des mesures afin de stabiliser la situation. Au cours de la 33ème session du CDH, l'Association a rejoint un groupe d'ONG, dont certaines spécialisées dans la région des Grands Lacs, pour organiser un événement parallèle, intitulé "Prévention de l'enracinement d'une crise au Burundi : surveillance et transparence en matière de violations des droits de l'homme". Cette manifestation a attiré un large public, y compris les membres de la délégation Burundaise. C'était un honneur de compter sur la présence d'experts hautement qualifiés comme le Fr. Emmanuel Ntakarutimana, M. Pablo de Greiff, Observateur indépendant des droits de l'homme aux N.U. pour le Burundi et Mme Maggy Barankitse, Défenseure des droits de l'homme et Directrice générale de la Maison Shalom. Une déclaration a aussi été délivrée par Dominicains pour Justice et Paix, et co-signée par Franciscans International et Ökumenisches Netz Zentralafrika, pour souligner à nouveau la nécessité d'avoir un dialogue inclusif inter-burundais. Lors de cette session du Conseil, l'Association a organisé plusieurs réunions bilatérales avec les délégations d'État (Namibie, Afrique du Sud, Belgique, Suisse et Pays-Bas) et des membres du Haut-Commissariat aux Nations Unies pour les droits de l'homme (HCDH) pour comprendre leur position et leur faire part de préoccupations spécifiques.

La pression des États membres et de la société civile sur le Burundi s'est enfin avérée fructueuse au CDH. Une Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, a été créée à la fin de la session de septembre avec l'adoption de la résolution 33/24. La Commission a reçu le mandat de mener une enquête approfondie sur les violations des droits de l'homme au

Burundi depuis avril 2015. Avec cette résolution, la situation du Burundi est devenue l'une des priorités dans l'agenda du CDH et elle devra être examinée à chaque session jusqu'à nouvel ordre.

Profitant de cette nouvelle tendance aux N.U., la délégation a renforcé ses activités de sensibilisation au cours de l'automne à travers plusieurs réunions avec des partenaires chrétiens à Genève (*Caritas Internationalis*, *Franciscans International*, *World Evangelical Alliance*), grâce à la présence à Genève du Fr. Emmanuel Ntakarutimana. Cela a abouti à une réunion organisée par la délégation avec de nombreuses ONG actives sur le Burundi (*Human Rights Watch, Amnesty International, Civicus, FIDH, SIDH, etc*). Dans cette réunion, des stratégies ont été partagées et des possibilités de collaboration pour les futures sessions du CDH ont été identifiées.

# ii. République Démocratique du Congo

La situation des droits de l'homme en République Démocratique du Congo (RDC) a été une cause de grave préoccupation, en particulier dans le cadre de la préparation des élections législatives de novembre 2016. Dans le contexte d'instabilité politique, de graves et



systématiques violations des droits l'homme ont continué d'être commises en toute impunité à travers le pays. Avec ce climat persistant d'impunité, avec la présence de groupes rebelles armés, avec une gouvernance faible, un système électoral défectueux et l'absence d'autorité l'ensemble du territoire, Dominicains pour Justice et Paix a décidé de s'engager sur la question au CDH. Avec un groupe d'ONG actives dans la région, la délégation a coorganisé un événement parallèle lors de la

33ème session. L'un des objectifs de cet événement était d'assurer un haut niveau d'attention de la communauté internationale sur la situation en RDC et d'influencer les débats et les décisions à prendre au Conseil au cours de la session de septembre, y compris sur une éventuelle résolution. À la fin du Conseil, une résolution a été adoptée, unanimement, dans laquelle le HCDH a été prié de faire le suivi de la question à chaque session jusqu'en septembre 2017.

### iii. Irak

Comme en 2015, la situation en Irak, en particulier celle des minorités, a attiré l'attention de la délégation. En mars, le Fr. Mike Deeb a prononcé une déclaration orale au cours du dialogue



Fr. Mike Deeb en Irak avec des minorités religieuses

interactif avec le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités. À l'occasion de la récente visite de l'expert des Nations Unies pour l'Irak, la délégation a décidé d'exprimer ses préoccupations communes à propos de l'exode massif et des déplacements internes des chrétiens, Yézidis, Mandaeans, et d'autres groupes minoritaires. *Dominicains pour Justice et Paix* a également déclaré que la discrimination et la marginalisation des minorités religieuses par le Gouvernement iraquien ont contribué à la violence et à la guerre dans le pays.

### B. Construction de la paix

#### iv. Colombie

L'année 2016 a été cruciale dans l'histoire de la Colombie. Après plus de 50 ans de guerre civile, le Gouvernement et les FARC ont signé un accord de paix, assurant le désarmement des FARC. La présence importante des Dominicains en Colombie et leur implication dans la promotion de l'accord de paix a fortement incité la délégation à intervenir en faveur de la consolidation de la paix en Colombie. Avec la collaboration de la *Maestria en Defensa de los Derechos Humanos* de l'Université dominicaine de Santo Tomas (USTA)



L'Accord de paix en Colombie worldpress.com

à Bogota, la délégation a présenté un rapport sur l'examen de la Colombie par le Comité des droits de l'homme et a participé à la 118ème session du Comité en octobre. Cet événement a marqué le début d'une forte collaboration avec l'équipe travaillant à l'USTA.

## C. Liberté de religion et dialogue inter-religieux

Etant donné que de nombreuses guerres civiles de nos jours utilisent la religion comme prétexte, le rôle de la religion et en particulier la liberté de religion est une question importante sur laquelle la délégation a essayé de se pencher. En 2016, la délégation s'est impliquée dans le groupe de travail des ONG sur la liberté de religion (FoRB), dans lequel les différentes religions sont représentées. Les objectifs du groupe de travail sont de renforcer le dialogue inter-religieux et de rester informé des activités du groupe lors du Conseil des droits de l'homme. En 2016, la délégation a mis l'accent sur les minorités religieuses en Irak notamment lors du Conseil des Droits de l'Homme à la session de mars.

### 2. ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME

La question des entreprises et droits de l'homme a été considérée comme l'une des priorités pour le plaidoyer de la délégation. L'action a été diversifiée et a abordé différents aspects du

problème. Certaines initiatives ont porté sur un État en particulier (expulsions forcées en République Dominicaine, traite des personnes aux Philippines), alors que d'autres questions thématiques ont été abordées (création d'un traité contraignant en matière de droits pour les entreprises, protection du droit à un environnement sain et promotion des droits de l'homme dans le discours sur les changements climatiques). Une réunion bilatérale avec la Mission permanente du Pérou a également été organisée pour discuter de la situation d'une communauté autochtone en Amazonie.

# i. Évictions Forcées - République Dominicaine

Les activités des entreprises recouvrent beaucoup d'aspects conflictuels et l'accaparement des terres en fait partie. *Dominicains pour Justice et Paix*, après avoir reçu des informations du Fr. Miguel Angel Gullón Pérez de la province d'El Seybo - République Dominicaine - a présenté un appel urgent au Rapporteur Spécial sur le droit à un logement convenable à propos du cas d'expulsion forcée de 80 familles par la société *Central Romana*. Les 15 et 26 janvier 2016, les agents de la compagnie ont expulsé les familles de force - environ 300 personnes dont des enfants -, vivant dans le quartier de Villa Guerrero dans la ville de Santa



Cruz de El Seybo et dans le village de Los Cajuilitos, à 5 km de la ville, dans la province d'El Seybo. Sans consultation préalable et sans titres de propriété sur la terre, les agents privés de la compagnie ont forcé les familles à quitter leurs maisons et ont détruit environ 70 maisons, laissant la population traumatisée et dans une situation extrêmement précaire. L'appel urgent demandait à que le Gouvernement s'occupe de la question et s'assure que l'entreprise fournisse une compensation

financière et un logement approprié aux familles. En outre, la délégation a renforcé son appel pour la justice dans une déclaration orale lors de la 31ème session du CDH pour dénoncer la situation injuste de millions de personnes confrontées au problème du manque de logement après avoir été expulsées par des propriétaires fonciers ou des entreprises. La déclaration portait spécifiquement sur le cas des expulsions forcées dans la province d'El Seybo. En juillet, une communication du Rapporteur spécial et du Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme a été adressée au Gouvernement de la République Dominicaine,

demandant que des éclaircissements soient fournis sur les mesures prises par le Gouvernement et que la compagnie résolve la question.

Cette communication des N.U. a renforcé considérablement notre appel à la justice. En septembre, une équipe plurinationale incluant des Dominicains (Etats-Unis, Espagne, Royaume-Uni, ainsi que le



Secrétariat de l'Association à Genève) a été formée au Congrès de Salamanque pour renforcer le soutien aux frères dominicains sur place dans leur lutte pour la justice. Entre septembre et décembre, l'équipe s'est réunie deux fois sur Skype pour planifier des mesures permettant de remédier à la situation. Ensuite, une correspondance a commencé entre le Directeur de l'Association et les avocats de la société *Central Romana*. La délégation de Genève a également fait en sorte que le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable soit tenu informé de l'évolution de la situation. La défense des droits des victimes, avec la création de cette équipe internationale, est devenue de plus en plus forte à la fin de 2016.

## ii. Traite des personnes aux Philippines

En juin 2016, Rodrigo Duterte a pris ses fonctions comme Président des Philippines. Depuis, une campagne féroce contre les drogues illicites a eu lieu. Le pays a enregistré un niveau sans

précédent de meurtres, et les violations aux droits de l'homme ont considérablement augmenté. Dans ce contexte, la délégation a décidé de se pencher sur les problèmes urgents des Philippines aux N.U.. Sachant que l'Etat des Philippines était sur le point d'être examiné par l'EPU (mai 2017), la délégation, en collaboration avec Sœur Cecilia Espenilla, a présenté un rapport sur la question de la traite des personnes en octobre. Dans son rapport, *Dominicains pour Justice et Paix* a exprimé sa préoccupation au sujet du manque de volonté politique d'appliquer



Sr. Cecilia Espenilla OP, activement impliquée dans la lutte contre la traite des personnes aux Philippines

pleinement la loi contre la traite des personnes. L'Association a également recommandé aux Philippines de prendre toutes les mesures nécessaires pour enquêter sur les opérations des trafiquants et pour les poursuivre, en renforçant la coopération avec d'autres pays et en prenant des mesures aux niveaux bilatéral, régional et international pour mieux protéger les Philippins.

### iii. Alliance pour un Traité

L'une des principales questions controversées aux N.U. concerne la question de la nécessité d'un traité contraignant pour réglementer les activités des sociétés transnationales. La délégation a appuyé la résolution de 2014 d'ONG et d'États membres demandant la création d'un traité contraignant. En 2016, *Dominicains pour Justice et Paix* s'est joint au groupe Alliance pour un Traité afin de discuter de stratégies visant à plaider en faveur du Traité aux N.U.. *Dominicains pour Justice et Paix* a participé à la 2ème session du Groupe de travail intergouvernemental sur les sociétés transnationales et autres entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, qui a eu lieu en octobre. La délégation a organisé une soirée conférence

avec le CCIG, Fastenopfer, *Franciscans International* et la Plateforme internationale contre l'impunité sur la pertinence de la création d'un traité contraignant pour les entreprises (titre : "En préparation d'un traité : appeler à un dialogue constructif et d'action commune"). Le panel de discussion comprenait différents activistes de communautés autochtones qui ont livré des témoignages sur l'exploitation destructrice des ressources naturelles.

# iv. Changements Climatiques / Environnement

Les changements climatiques et la destruction de l'environnement sont des questions cruciales qui ont été identifiées comme prioritaires pour l'action de la délégation. Partout dans le monde, des Dominicains sont impliqués dans la protection de l'environnement, des droits de



Lors d'une manifestation à Paris à la COP21

l'homme et de la dignité humaine contre l'exploitation abusive des ressources naturelles. Beaucoup d'entre eux sont aussi activement engagés dans la lutte contre les impacts négatifs du réchauffement climatique mondial sur les vies humaines.

En 2016, une plateforme virtuelle a été créée, rassemblant des Dominicains à travers le monde, pour partager des opinions, des expériences et des

initiatives qui ont trait aux changements climatiques et à l'environnement. La délégation a également renforcé son engagement à promouvoir les droits de l'homme dans le discours sur les changements climatiques en assurant une participation régulière aux réunions de la coalition de Genève sur les changements climatiques (GeCCco). Cette participation régulière a permis de transmettre des informations clés à la plateforme virtuelle dominicaine.

# 3. PAYS ET QUESTIONS QUI REQUIÈRENT UNE ATTENTION SPÉCIALE

#### i. Brésil

La Présidente Dilma Rousseff, accusée de mauvaise gestion administrative, a été destituée en août 2016. Avec cette crise politique majeure, suivie d'une crise économique, les problèmes chroniques liés aux droits de l'homme persistent, tels que les exécutions extrajudiciaires, la surpopulation carcérale, la torture et les mauvais traitements de détenus et d'esclaves. Pour la première fois, la délégation a décidé de s'engager dans la préparation de l'examen du Brésil à l'EPU, prévu pour mai 2017. Dans ce contexte, la délégation, avec l'appui du Fr. Xavier Plassat OP qui, pendant 25 ans, a combattu l'esclavage dans l'Amazonie brésilienne, a présenté un rapport sur la question de



Fr. Xavier Plassat OP

l'esclavage au Brésil en octobre 2016. La diminution du nombre d'inspecteurs du travail, la suspension de la Liste 'Noire' en 2014, l'institution d'une nouvelle Liste Noire en mai 2016 et la volonté du Gouvernement d'exclure les termes 'journée épuisante' et 'conditions dégradantes' dans la définition de l'esclavage ont été les principales préoccupations soulevées dans le rapport.

## ii. Myanmar

La situation au Myanmar a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale lors de la session du CDH en mars (31ème session). La

présentation du rapport du Rapporteur spécial sur le Myanmar ainsi que la présentation des résultats de l'EPU sur le pays étaient à l'agenda. Dans ce contexte, *Dominicains pour Justice et Paix* a co-signé une déclaration orale sur l'Examen du rapport de l'EPU pour le Myanmar", présenté par *Franciscans International*, et de co-parrainer un événement parallèle sur la situation des droits de l'homme dans le pays. Ces initiatives ont été l'occasion d'attirer l'attention sur les lois discriminatoires envers les femmes et les minorités religieuses



adoptées par le Gouvernement en 2015. Enfin, la délégation a accueilli à Genève au cours de la 33ème session du Conseil des Droits de l'Homme le Fr. George Phe Mang, du Myanmar. Il a participé à un cours de formation de deux semaines sur les mécanismes des N.U., organisé par l'ONG Genève pour les Droits de l'Homme, et a assisté avec la délégation à certaines séances plénières du Conseil. Le Fr. Phe Mang a ainsi acquis une bonne connaissance du fonctionnement du système des droits de l'homme aux Nations Unies à Genève ainsi qu'une bonne expérience du travail de l'Association.

## iii. Cryptage

Le développement des technologies peut avoir d'importantes répercussions sur la jouissance des droits de l'homme. Alors que les technologies sont sans aucun doute extrêmement utiles et importantes dans la vie de tout le monde, il est également important de parler de leurs potentiels inconvénients. L'évolution rapide des systèmes de surveillance et de leur utilisation sur une grande échelle par les États ont de graves répercussions sur le droit à la vie privée et la liberté d'expression de tous les citoyens.



Les organisateurs et les intervenants



Dominicains pour Justice et Paix et OPTIC (Ordre des Prêcheurs pour la Technologie, l'Information et la Communication) ont décidé de travailler ensemble pour mettre en lumière dans l'enceinte des N.U. certains défis posés par les technologies. Au cours de la 32ème session du CDH, un événement parallèle a été organisé sur la question de la restriction du cryptage et de ses implications sur les droits de l'homme. Le panel de discussion a souligné certains défis pour l'exercice du droit à la vie privée et à la liberté d'expression lorsque le cryptage est restreint. Les organisateurs ont pu compter sur la présence d'experts de haut niveau, tels que l'Archevêque Ivan Jurkovic, Représentant Permanent de la Mission du Saint-Siège et M. David Kaye, Rapporteur spécial des N.U. sur la Promotion

et la Protection du Droit à la Liberté d'Opinion et d'Expression.

### 4. AUTRES ENGAGEMENTS

# i. Co-signature de déclarations orales au Conseil des Droits de l'Homme

En complément de ses actions prioritaires (thématiques et par pays), la délégation s'est engagée également avec des ONG sur plusieurs autres sujets au Conseil des Droits de l'Homme, notamment par la co-signature de différentes déclarations orales. Au cours de la session de mars, l'Association a co-signé les déclarations suivantes: 'L'intégration des droits de l'homme et le droit au développement dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable' (APGXXIII) et 'la protection de la famille' (APGXXIII). La délégation a également co-signé une déclaration écrite à l'initiative de l'OIDEL, intitulée 'L'éducation aux droits de l'homme dans le contexte de l'Agenda 2030 : une nouvelle opportunité'. Au cours de la session de juin, l'Association a co-signé les déclarations communes suivantes : 'La nécessité d'institutionnaliser un mécanisme de suivi des recommandations de l'EPU au niveau national' (CCIG) et 'le droit au développement' (APGXXIII). Au cours de la session de septembre, *Dominicains pour Justice et Paix* a co-signé deux déclarations orales délivrées par APGXXIII : 'Droit au développement à 30 : il est temps d'agir !' et 'La servitude pour dette est une véritable forme d'esclavage'.

# ii. Groupes de Travail

Afin de mieux coordonner l'action entre les ONG aux N.U., la délégation a participé à plusieurs groupes d'organisations travaillant sur des questions spécifiques qu'elle jugeait importantes. Tout au long de l'année, *Dominicains pour Justice et Paix* a participé à des réunions organisées par le Groupe de Travail sur le droit au développement, le Groupe de Travail sur l'Éducation, le Groupe de Travail sur la famille et le Forum de Genève (collaboration entre des ONG catholiques et chrétiennes aux N.U.). La délégation a également

renforcé son engagement auprès de la Plateforme de l'EPU du Centre Catholique International de Genève qui joue un rôle actif dans la coordination de l'action avec les ONG travaillant dans le processus de révision de l'EPU.

# iii. Réunions bilatérales avec les délégations d'État

Dominicains pour Justice et Paix s'efforce également de répondre au cas par cas des problèmes qui sont communiqués par les Dominicains sur le terrain et qui exigent des solutions diplomatiques. Ce fut le cas en mars, lorsque la délégation a été informée du cas d'un jeune couple pakistanais, persécuté par la famille musulmane de la femme, dont la demande d'asile a été rejetée aux Pays-Bas. La délégation s'est engagée de manière bilatérale avec les diplomates de la Mission permanente des Pays-Bas à Genève pour soulever certaines préoccupations concernant la situation du jeune couple.

# 5. RENFORCEMENT DE L'ASSOCIATION

En 2016, le Secrétariat s'est engagé à renforcer et clarifier les structures de l'Association.

Dominicains pour Justice et Paix a été créé à Rome, en Italie, le 9 juin 1998. Les Statuts originaux de Dominicains pour Justice et Paix ont été signés à cette date. Sur la base de cette entité juridique, Dominicains pour Justice et Paix a obtenu le statut consultatif auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC) en 2002. Depuis, la délégation a assuré une présence aux Nations Unies à Genève. Le premier délégué permanent de l'Ordre aux N.U., le Fr Philippe Leblanc (1996-2007), a participé aux sessions annuelles de la Commission et de la Sous-Commission des droits de l'homme à Genève et, après 2006, au Conseil des droits de l'homme. Le deuxième Délégué Permanent, le Fr Olivier Poquillon (2008-2013), avait son bureau à Genève et travaillait auprès du Conseil des Droits de l'Homme avec l'aide d'une bénévole laïque dominicaine, Mme Evelyn von Steffens. Depuis l'arrivée de l'actuel délégué permanent, le Fr. Mike Deeb (2014-), basé à Rome, le Conseil Général de l'Ordre a décidé de renforcer la présence dominicaine en février 2016 par le recrutement d'une responsable du plaidoyer, Mme Laurence Blattmer, basée à Genève.

En somme, depuis 1998, la situation de *Dominicains pour Justice et Paix* a évolué. Le droit fiscal Suisse a également changé, avec de nouvelles exigences en matière d'exemption fiscale. Les Statuts originaux n'étaient plus conformes à plusieurs dispositions du code civil suisse. Pour ces raisons, il est devenu nécessaire d'adapter les Statuts. Un processus de révision a commencé en mars 2016. Un consultant externe a apporté son aide pour adapter les Statuts aux exigences actuelles de la loi suisse. Six séances de travail ont eu lieu à Genève et le Maître de l'Ordre ainsi que le Procureur Général ont été consultés.

À la fin de ce processus de consultation, les Statuts révisés ont été soumis pour adoption à Rome le 15 novembre 2016 lors d'une Assemblée Générale nouvellement constituée par

Dominicains pour Justice et Paix, composée des membres du Conseil Général de l'Ordre, de plusieurs autres membres, et du Maître de l'Ordre en tant que Président. L'Assemblée Générale a été suivie par une réunion du Conseil d'administration de l'Association, nouvellement constitué, dans lequel le Vice-Président et le Trésorier ont été élus. À partir de novembre 2016, un nouveau contrat de travail a été signé entre la responsable du plaidoyer et l'Association. En décembre 2016, le trésorier s'est rendu à Genève pour examiner les possibilités d'ouvrir un compte bancaire en Suisse.